

## Assemblée Générale 2021 du 7 mars 2021 (Présentiel et visioconférence)

### Rapport d'Activité

- **Rappel de quelques chiffres de l'activité associative malgré le contexte de pandémie :**
  - Comme l'année dernière, les **réunions de CA** ont eu lieu au rythme habituel (11 CA en 2021), avec alternance de réunions en visioconférence (6) et en présentiel (5). **Un nombre important de CA s'est déroulé sous forme "élargie"**, c'est-à-dire réunion ouverte à tous ceux qui souhaitent participer (6 CA élargis), formule qui est venue compenser un peu la difficulté à organiser de véritables Assemblées Plénières (**1 seule Assemblée Plénière** au mois de mai 2021 (en visio). Globalement, le bilan en termes de participation est assez contrasté car, même si le nombre de participants aux CA élargis a été relativement fourni, il faut noter par contre que les réunions classiques de CA ont souvent été marquées par l'absence de nombreux membres. En fait, on constate malheureusement que l'activité du CA repose sur un tout petit noyau de 5 / 6 personnes !
  - **Pas de Journée d'information CUM** organisée en 2021.
  - **Pas de Salon Primevère en 2021** (annulé par les organisateurs).
  - **Pas de nouvelles associations adhérentes à la CUM en 2021 mais renforcement de quelques adhésions individuelles.**
  - Même si les nouveaux statuts adoptés en juin 2019 permettent maintenant d'avoir un CA comprenant 8 représentants des associations et 4 représentants des citoyens, nous continuons de constater que nous ne faisons pas le plein et des places d'administrateurs restent vides !
- **Quelques remarques sur les activités "transversales" au sein de la CUM en 2021 :**
  - Evolution du **fonctionnement interne dans plusieurs associations** membres de la CUM : passage de relai au sein de l'équipe responsable de JRS Welcome, expérimentation de la gouvernance collégiale au sein de VAS (Vaugneray), retour au contraire à une gouvernance classique et resserrée à la Cimade après un essai de fonctionnement très horizontal par commissions, élargissement des équipes de collaborateurs au sein de CLASSES, de l'Ouvre-Porte, de l'Aclaam, etc. Les rencontres que nous avons pu avoir tout au long de l'année nous ont permis de constater, grâce au "tour de table" systématique que nous faisons, que la vie associative n'était pas figée au sein des différentes associations membres de la Coordination, même si, pour beaucoup, le manque de bénévoles et la difficulté de recruter des emplois aidés se fait ressentir face à la multitude des tâches à accomplir au quotidien.
  - Evolution du **fonctionnement interne au sein de la CUM elle-même ?** Plusieurs tentatives ont eu lieu dans l'année pour essayer de redynamiser le fonctionnement de l'association et de son réseau fort pourtant de 25 associations et en lien régulier avec beaucoup d'autres collectifs ou associations. Forts de l'expérience positive des visioconférences qui permettent d'éviter des temps et des frais de déplacements importants compte tenu de la dispersion des associations de la CUM sur un territoire relativement large, nous avons émis l'idée de mettre en place des "*réunions thématiques mensuelles*", nous avons imaginé pouvoir organiser de façon régulière des "*rendez-vous d'information*", nous avons fait plusieurs sondages pour savoir comment constituer des "*groupes de travail thématiques*", nous avons bien sûr reparlé de l'animation du "*site internet*" et de la "*page Facebook*" de la CUM, etc. Mais force est de constater que, pour l'instant, rien de concret pour n'est sorti de ces élucubrations et de ces

débats ! Au niveau du fonctionnement interne de la Cum, le seul point positif est sans doute d'avoir pu tester, grande nature, sur toute une année, l'intérêt d'une coprésidence de l'association ... Mais, avec le départ de plusieurs personnes du bureau (Claudine -trésorière- et Colette -secrétaire- ), il nous faut absolument renforcer le nombre de présences au CA et il faut que certaines personnes décident d'investir un peu de temps dans les fonctions essentielles du bureau !

- En cours d'année, toujours concernant le Conseil d'Administration, nous avons dû résoudre à constater le **retrait de l'ACLAAM du CA** pour des divergences de point de vue concernant les risques pris officiellement par les membres du CA lors de la signature avec le CCAS de la Ville de Lyon des **conventions d'occupation temporaire** des bâtiments mis à disposition rue Paul Bert et dans la Résidence Marius Bertrand pour héberger des mineurs isolés étrangers le temps de leur procédure de recours auprès du juge des enfants. Nous regrettons cette position de retrait de la part de l'ACLAAM malgré les discussions qui ont eu lieu entre nous. Depuis, comme cela est expliqué dans le Rapport Moral et d'Orientation, la CUM a signé une nouvelle convention d'occupation temporaire, avec les HCL cette fois mais toujours en lien avec la Ville de Lyon, pour des appartements qui étaient vides depuis de nombreuses années dans un immeuble Place Chambonnet, à Lyon 1<sup>er</sup>. Cette fois, la convention qui vient d'être signée, prend en compte une extension de notre assurance Responsabilité Civile de la MAIF pour tenir compte de la demande exprimée par les HCL et pour tenir compte aussi des remarques faites précédemment par l'ACLAAM. Est-ce que cette évolution sera suffisante pour que l'ACLAAM revienne sur sa décision de ne plus participer au CA de la CUM ? Nous l'espérons même si nous sommes tous conscients que, dans le cadre des conventions d'occupation temporaire comme dans le cadre des hébergements de familles migrantes que nous pratiquons tous dans nos différentes associations, le risque zéro n'existe pas.
- Comme vous le savez, une grande partie de l'activité de la CUM cette année a tourné autour de cette **question de l'hébergement des mineurs en recours**, surtout depuis la décision de la Métropole de remettre systématiquement à la rue les ados dont la minorité n'était pas reconnue par Forum Réfugiés. Après avoir ouvert La Station (une cinquantaine de places, avec encadrement éducatif assuré par des professionnels de l'association Le Mas), après avoir continué de mettre à l'abri les mineurs en recours dans des chambres d'hôtel, cette décision soudaine de la Métropole, début mai 2020, a fait l'effet d'une véritable douche froide ... du coup la mobilisation citoyenne de plusieurs associations pour organiser d'abord un campement sous tentes dans un Jardin Public de la Croix Rousse puis, différentes "réquisitions citoyennes" de bâtiments vides. Comme expliqué par ailleurs, la mobilisation de la CUM sur cette question sensible n'a pas été de tout repos (citation au Tribunal, négociations avec les propriétaires, négociations avec les élus, réactivation de la caisse de solidarité, etc.). Mais tout ce travail, avec les aléas d'une mobilisation qui mêle action juridique et activisme de terrain, a permis de "**faire bouger les lignes**" et de **faire reconnaître la CUM dans son rôle d'intermédiation** assumant de façon responsable son combat pour faire avancer la **question du droit au logement et du respect des principes de dignité et d'humanité** qui, sans doute faut-il le rappeler de temps à autres, sont à la source de la création de la Coordination Urgence Migrants en 2015.
- D'autres "terrains d'aventure" ont également été développés pendant cette année, même si, à ce jour, les résultats sont peut-être moins visibles. On peut citer par exemple le travail partenarial lancé à l'initiative de la Métropole de Lyon sur la question de "**l'accueil citoyen**" avec l'ambition, pour les élus, de développer une sorte de "plateforme" regroupant plusieurs associations impliquées dans ce type d'action : Habitat Saint-Roch, AAFD, L'Ouvre Porte, Terre d'Ancrages et d'autres ont participé à plusieurs réunions pour faire avancer le sujet ...

même si, semble-t-il, les réalisations concrètes semblent traîner en longueur. Même l'organisation par la Métropole et la Ville de Lyon d'une **Semaine de l'Hospitalité** (dans un contexte difficile ponctué par l'évacuation de certains squats) n'a pas vraiment permis d'apaiser les relations parfois tendues entre les différents acteurs de l'urgence sociale, les associations citoyennes et les collectivités locales et l'Etat.

- Pour finir, notons quelques initiatives intéressantes de rassemblement et de coopération inter associatives à certaines occasions, même si, là encore, ces rencontres n'ont pas forcément débouché tout de suite sur des projets concrets : rencontre avec des représentants des EGM de la Loire et d'une chargée de mission à l'ANVITA, rencontre avec les responsables de la Maison des Solidarités Internationales (MSI), liens occasionnels et événementiels entre Cercle de Silence, Cimade, Collectif Maurice Scève et Jamais Sans Toit (JST), travail en commun avec la Fondation Abbé Pierre (FAP) pour trouver une solution honorable permettant, juste avant la fin de l'année, de débloquent enfin la situation au squat du Chemineur pour permettre à ENEDIS de procéder au raccordement électrique du bâtiment. Autant de petites victoires qui s'accumulent, permettant d'espérer, pour l'avenir, un renforcement des actions communes et non une dispersion désespérante des initiatives.